

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

METROPOLE Sélection

ANNEE 2021

Contenu

1- Principes de la politique de vote.....	3
2- Pratique de l'exercice des droits de vote	4
2.1 Vote effectif aux assemblées générales.....	4
2.2- Analyse des votes d'opposition	5
2.3- Dérogation à notre politique de vote.....	6
2.4- Assemblées générales non votées.....	6
2.5- Gestion des conflits d'intérêts.....	6

Ce rapport, sur l'exercice des droits de vote, expose les éléments attendus sur ce sujet dans le compte-rendu annuel de la politique d'engagement actionnarial conformément à l'article **R533-16 § II** du code monétaire et financier.

1- Principes de la politique de vote

METROPOLE Gestion considère que l'exercice réel du droit de vote représente une part essentielle de la relation entre une société et ses actionnaires.

Aussi, METROPOLE Gestion exerce ses droits de vote sur toutes les sociétés dont les titres sont détenus en portefeuille, conformément à sa politique de vote.

Cette politique de vote définit les principes appliqués par METROPOLE Gestion lors de l'exercice des droits de vote.

Nous étudions toutes les résolutions soumises aux votes des actionnaires et déterminons notre vote avec, comme objectif, la défense de l'intérêt exclusif de nos clients, en suivant les principes et les recommandations de l'AFG (Association Française de la Gestion financière) ou des meilleures pratiques localement acceptées.

En tant que signataire des UNPRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies), nous veillons à ce que notre politique de vote soit en concordance avec le respect des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance, définis dans notre Code de transparence et avec la politique RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) mise en place par METROPOLE Gestion, disponibles sur notre site internet.

Nous nous réservons le droit de ne pas voter dans les cas bien particuliers où voter ne serait pas à l'avantage de nos clients. Par exemple, lorsque le vote entraîne des coûts administratifs prohibitifs ou lorsque l'exercice du vote nécessite le blocage des titres, limitant ainsi la liquidité et pénalisant la dynamique de la gestion.

Sauf exceptions METROPOLE Gestion exerce les droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC (OPCVM / FIA) dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détient les droits de vote, ou pour lesquels on lui a délégué les droits de vote, sous réserve que les dispositions réglementaires et les contraintes techniques imposées par les marchés et les dépositaires permettent d'optimiser l'exercice du vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

METROPOLE Gestion a souscrit la prestation d'exercice de ses droits de vote auprès du proxy voting ISS. Ce dernier, via sa plateforme dédiée, nous permet de voter aux AG de tous les pays dans lesquels nos véhicules détiennent des positions de titres éligibles. Ce prestataire nous informe des dates et des résolutions présentées aux AG par les sociétés, il nous permet de voter en respect de la politique de vote que nous avons établie et qui lui a été communiquée pour application systématique à toutes les résolutions proposées lors des AG.

En aucun cas ISS ne peut se substituer à METROPOLE Gestion qui décide de ses votes dans l'intérêt exclusif des actionnaires, des porteurs de parts en conformité avec sa politique de vote.

2- Pratique de l'exercice des droits de vote

2.1 Vote effectif aux assemblées générales

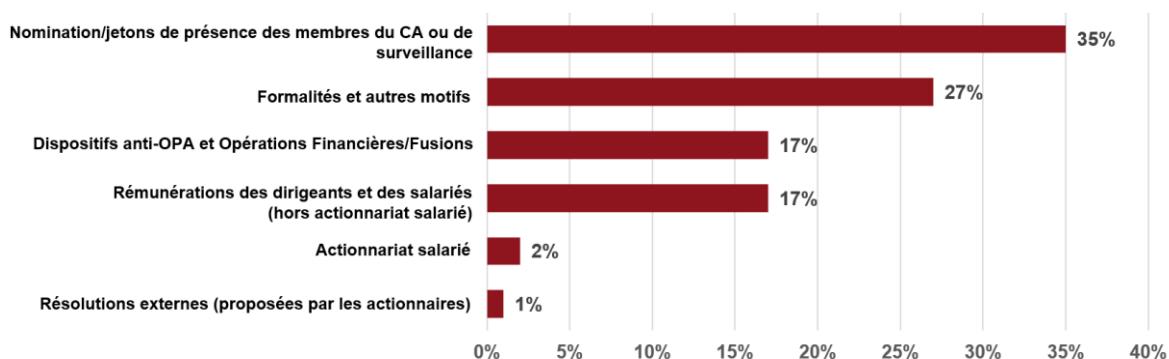
Au titre de l'exercice 2021 pour le compartiment METROPOLE Sélection, la société de gestion a exercé ses droits de votes dans **40** assemblées générales sur **41** (dans lesquelles elle détenait une participation à la date où le droit de vote était exerçable).

Au total, METROPOLE Gestion a voté, dans le cadre du compartiment METROPOLE Sélection à **692** résolutions soit un taux de participation de **94,8%**.

Répartition géographique des assemblées générales votées :

	Nombre d'assemblées générales	Pourcentage
France	10	25%
Europe (hors France)	29	73%
Reste du monde	1	3%
Total	40	100%

Répartition par thématique des résolutions votées :



METROPOLE Gestion aborde de manière favorable les résolutions proposées au vote portant sur des problématiques ESG, car elle considère qu'il est essentiel pour les entreprises d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie de croissance, au même titre que les enjeux économiques.

En 2021, conformément à notre politique d'engagement, nous avons soutenu une résolution non agréée par le Conseil d'administration de la société Royal Dutch Shell. Follow This, une organisation activiste encourageant les groupes pétroliers à accélérer leur transition énergétique, a déposé, conjointement à un consortium d'actionnaires, une résolution demandant à Shell de fixer des objectifs en ligne avec l'Accord de Paris sur le climat.

Les enjeux du Climat et de la Transition Energétique et Ecologique étant encore trop peu représentés dans les résolutions portées aux votes des actionnaires, nous abordons également ces sujets à travers notre politique d'engagement sous trois volets :

- l'engagement individuel avec les entreprises (dialogue et exercice des droits de vote sur les résolutions ESG) ;
- l'engagement thématique (axé depuis 2019 sur le changement climatique) ;
- l'engagement collectif : depuis l'année 2020, METROPOLE Gestion s'est associée à la « Non-Disclosure Campaign » dont l'objectif est d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises ainsi qu'à la « CDP SBT campaign », campagne demandant aux entreprises qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 validés par le SBTi. Au sein de l'initiative Climate Action 100+, nous nous engageons pour la décarbonisation des acteurs de l'industrie cimentière.

2.2- Analyse des votes d'opposition

L'analyse des votes d'opposition comprend les votes réalisés « contre » à des résolutions proposées par le directoire ou conseil d'administration de la société émettrice, ainsi que les votes « pour » à des résolutions non agréées par le conseil d'administration.

En 2021, METROPOLE Gestion a été ainsi amenée à émettre, pour le compte du compartiment METROPOLE Sélection, un vote d'opposition sur **49 résolutions différentes (7% du nombre total de résolutions votées)** au cours de **25 assemblées générales**.

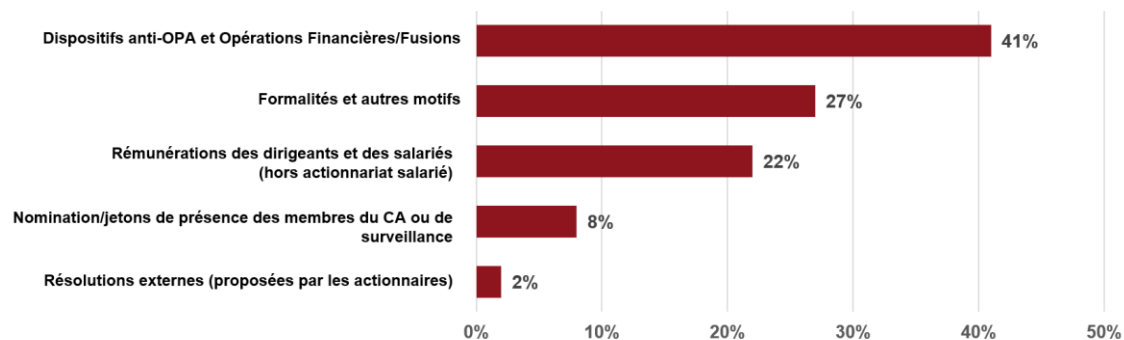
Répartition géographique des assemblées générales où il y a eu au moins un vote d'opposition :

	Nombre d'assemblées générales	Pourcentage
France	8	32%
Europe (hors France)	16	64%
Reste du monde	1	4%
Total	25	100%

Répartition géographique des votes d'opposition :

	Nombre de résolutions votées	Pourcentage
France	21	43%
Europe (hors France)	27	55%
Reste du monde	1	2%
Total	49	100%

Répartition par thématique des votes d'opposition :



2.3- Dérogation à notre politique de vote

Au cours de l'année 2021, nous avons réalisé un vote en opposition à notre politique. À la suite de la scission de Wickes du groupe Travis Perkins, un plan de rétention du management a été soumis au vote d'une Assemblée Générale spéciale. Une partie de ce plan, n'ayant pas, a priori, d'objectif de performance, semblait être incompatible avec notre politique de vote. À la suite d'un contact téléphonique avec le groupe, les éclaircissements apportés ont permis de lever certains doutes et de voter en faveur de la résolution pour laquelle nous nous étions initialement prononcés contre. Un délai trop court pour inverser notre vote a néanmoins résulté en un « vote contre » notre politique.

2.4- Assemblées générales non votées

Au cours de l'année 2021, 1 assemblée générale n'a pas pu être votée en raison d'un problème technique.

2.5- Gestion des conflits d'intérêts

METROPOLE Gestion n'a pas détecté de conflit d'intérêts dans le cadre des votes réalisés au cours de l'exercice 2021.